



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'Environnement
et des Installations Classées

**AVIS DE MISE EN LIGNE, PARTICIPATION DU PUBLIC
PAR VOIE ELECTRONIQUE**

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
SERVICE REGIONAL DE LA FORET ET DU BOIS,
DE LA BIOMASSE ET DES TERRITOIRES

**Demande d'autorisation de défrichement préalable à la réalisation des travaux de la ligne de Tramway 10
reliant La Croix-de-Berry (Antony) à Place du Gard (Clamart)**

En application de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, le dossier de demande d'autorisation de défrichement, déposé par le Syndicat des transport d'Ile-de-France (STIF) sis 39bis rue Châteaudun- 75009 PARIS, relative au Tramway 10 reliant la Croix-de-Berry (Antony) à Place du Gard (Clamart) est mis en ligne en vue de la participation du public.

Pour la réalisation de la ligne de Tramway 10 reliant La Croix-de-Berry (Antony) à Place du Gard (Clamart), le projet de défrichement concerne sur le territoire du département des Hauts-de-Seine, les parcelles suivantes :

92	commune	Code commune	Identifiant parcelle	Code parcelle	adresse	Superficie totale de la parcelle	Superficie défrichée
		CLAMART	92019	92019K0091	K 0091	Forêt de Verrières	50 575 m ²
		92019	92019K0082	K 0082	Forêt de Verrières	1 201 m ²	544 m ²
	CHATENAY MALABRY	92019	92019K0039	K 0039	Forêt de Verrières	14 470 m ²	192 m ²
		92019	92019R0007	R 0007	Avenue Division Leclerc	209 m ²	2 m ²
		92019	92019R0011	R 0011	Avenue Division Leclerc	2188 m ²	3 m ²
		92019	92019R0001	R 0001	Avenue Division Leclerc	17 527 m ²	917 m ²
		92019			Domaine public routier		169 m ²
		92023	92019AT0008	AT 0008	Forêt domaniale de Meudon	197 026 m ²	5 216 m ²
		92023	92019AT0004	AT 0004	Forêt domaniale de Meudon	705 515 m ²	246 m ²
		92023	92019AXX0003	AX 0003	Forêt domaniale de Meudon	1 015 450 m ²	289 m ²
		92023			Domaine public routier		1475 m ²
Total défriché							43 459 m²

Le dossier comprend :

- la demande d'autorisation de défrichement accompagnée de ses pièces justificatives,
- l'étude d'impact du projet du Tramway T10 déposé le 20 mars 2015,
- l'avis de l'Autorité Environnementale du 10 juin 2015,
- le mémoire en réponse à l'Avis de l'Autorité Environnementale,
- la décision de l'Autorité Environnementale du 25 Juillet 2016 décidant de soumettre à étude d'impact le projet de défrichement, que cette étude d'impact est celle relative au projet du Tramway T10 et que son actualisation n'est pas requise

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble du dossier **du 19 Octobre 2017 au 17 Novembre 2017 inclus**, sur le site internet de la Préfecture : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Defrichement> et sur support papier aux adresses suivantes:

Préfecture des Hauts-de-Seine,
Direction de la Réglementation et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement et des Installations Classées – 7ème étage – Bureau 7-26
167 à 177 avenue Joliot Curie
92013 – NANTERRE
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Mairie de Châtenay-Malabry
Direction Générale des Services Techniques et de l'Aménagement
26 rue du Docteur-Le-Savoureux
92290 Châtenay-Malabry
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Mairie de Clamart
Direction des Transports
Place Maurice Gunsbourg
92140 Clamart
les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00
et le mardi et le jeudi de 13h30 à 17h30

L'avis de participation du public sera affiché en mairie de Châtenay-Malabry et Clamart et mis en ligne sur le site internet de la Préfecture, 15 jours au moins avant son commencement.
Le public pourra adresser ses observations ou questions jusqu'au 17 novembre 2017 inclus à 16h00, par courrier électronique, à l'adresse suivante :

pref-enquetes-publiques-dre@hauts-de-seine.pref.gouv.fr

Tout courriel transmis après clôture de la participation du public ne pourra être pris en considération.

Une synthèse des observations et des propositions sera rédigée par les services de l'État à l'issue de cette participation.
Elle sera consultable pendant trois mois à compter de la publication de la décision d'autorisation ou de refus d'autorisation.

La décision d'autorisation ou de refus d'autorisation sera prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine.

Toute information relative au projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire, Ile-de-France Mobilités – Direction des Infrastructures Tram Nord -39bis rue Châteaudun - 75009 PARIS.

Le Secrétaire Général
Vincent BERTON